

S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'État de 472,97 €, à laquelle s'ajoute une prestation versée par l'organisme d'accueil de 107,58€.

Le Service Civique, d'une durée de 6 à 12 mois, et 24 heures hebdomadaires minimum, peut s'effectuer au sein d'associations ou d'organismes publics (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux...).

Pourquoi réaliser un Service Civique ?

→ Pour agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons et développer des compétences valorisables sur un CV.

Quelques exemples de missions de Service Civique :

Solidarité : rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, aider des bénéficiaires en difficultés dans leurs démarches administratives, recréer du lien social par l'animation d'ateliers lors de sorties culturelles ou festives...

Éducation : lutter contre la fracture numérique par l'animation d'ateliers découverte du web et d'espaces informatiques, favoriser la maîtrise des savoirs de base (lecture, calcul, écriture) aux publics fragilisés, favoriser la réussite scolaire par de l'aide aux devoirs, des échanges avec les parents, par l'organisation de sorties...

Culture et loisirs : organiser des temps de découverte culturelle, participer à l'organisation de festivals, soutenir et faire connaître des associations culturelles locales...

Sports : encourager la pratique sportive auprès des publics éloignés, développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport...

Environnement : sensibiliser à la biodiversité par des ateliers de prévention et la création d'outils pédagogiques, préserver l'environnement par des rencontres avec les habitants...

Vous souhaitez postuler à une mission de Service Civique ?

Retrouvez toutes les offres sur www.service-civique.gouv.fr

Pour toute question relative au Service Civique en Seine-et-Marne

Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77:

ddcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous